

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 184

présenté par

M. Villani, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Lafferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell et Mme Wonner

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase, substituer à l'année :

« 2030 »

l'année :

« 2027 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de la seconde phrase.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Outre le niveau d'investissement jugé trop faible, la trajectoire est l'un des éléments du projet de loi les plus critiqués par le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. La durée de la programmation budgétaire de la loi, 10 ans, est inhabituellement longue (les lois de programmation de la justice et militaire en cours couvrent 4 et 6 ans, respectivement), avec le danger d'un non-respect de cette programmation par les gouvernements des deux prochains quinquennats.

C'est pourquoi le présent amendement vise à ramener à 2027 l'horizon de la programmation.